

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE DES OUVRIERS EMPLOYÉS PAR LES
ENTREPRISES DU BÂTIMENT VISÉES PAR LE
DÉCRET DU 1ER MARS 1962 (C'EST-À-DIRE
OCCUPANT JUSQU'À 10 SALARIÉS) DU 7 MARS

IDCC 1596

Brochure 3193

TEXTE INTÉGRAL

26/03/2024



NetLEGIS - 26, rue de Londres 75009 PARIS / SAS au capital de 50.000€ / RCS Paris B 532 792 439 - www.legisocial.fr



The image consists of a large number of the word "APERÇU" repeated in a light gray, semi-transparent font. The words are arranged in a grid-like pattern, with about 20 rows and 30 columns of text. The spacing between the letters and words is consistent, creating a rhythmic and repetitive visual effect across the entire white background.

Sommaire

The image consists of a large number of the word "APERÇU" repeated in a light gray, semi-transparent font. The words are arranged in a grid-like pattern, with about 20 rows and 30 columns of text. The spacing between the words is relatively consistent, creating a textured, almost noise-like appearance across the entire white background.

Titre Ier : Structures de la convention collective nationale

Champ d'application	1
Clauses générales	2
Clauses régionales ou départementales	2
Salaires minimaux	3
Procédure de conciliation	3

Titre II : Conclusion du contrat de travail

Règles générales	3
Contrôle des aptitudes et des connaissances : épreuve préalable	3
Lettre d'engagement	3
Période d'essai	3
Emploi de personnel temporaire	4
Emploi de personnel sous contrat à durée déterminée	4
Egalité de traitement entre ouvriers français et étrangers	4

Titre III : Durée du travail

Chapitre III. 1 : Horaires de travail	4
Horaire collectif. - Affichage	4
Consultation des représentants du personnel	4
Contingent d'heures supplémentaires non soumis à autorisation	4
Heures supplémentaires exceptionnelles	4
Plafonds	4
Définition de la durée du travail	4
Majoration pour heures supplémentaires	4
Equivalences et dérogations permanentes	5
Chapitre III-2 : Organisation du travail	5
Semaine de travail en 5 jours	5
Exceptions à la semaine de travail en 5 jours	5
Equipes successives. - Equipes chevauchantes	5
Horaires individualisés	5
Horaires à temps partiel	5
Récupération des heures perdues pour intempéries	5
Cas des chefs d'équipe	5
Travaux pénibles	5

Titre IV : Rémunération

Salaire mensuel	5
Déduction des heures non travaillées	6
Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc.	6
Bulletin de paie	6
Paie	7
Egalité de rémunération entre les hommes et les femmes	7

Titre V : Jours fériés - Autorisations d'absence. - Congés payés

Chapitre V-1 : Jours fériés, autorisations d'absence	7
Jours fériés	7
Autorisations d'absence	7
Visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds	7
Chapitre V-2 : Congés payés	7
Prise des congés payés	7
Durée des congés payés	7
Fractionnement des congés payés	8
Indemnité de congés payés	8
Prime de vacances	8
Cinquième semaine de congés payés	8

Titre VI : Maladie, accident, maternité

Chapitre VI-1 : Arrêt de travail pour maladie ou accident	8
Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail	8
Indemnisation des arrêts de travail	8
Modalités d'indemnisation	9
Pluralité d'arrêts au cours d'une même année civile	9
Cas des entreprises restant en dehors du régime professionnel	9
Chapitre VI-2 : Maternité	9
Conditions de travail particulières aux femmes enceintes	9
Indemnisation du congé de maternité	9

Titre VII : Liberté d'opinion, droit syndical et représentation du personnel

Droit syndical et liberté d'opinion Congé de formation économique, sociale et syndicale	10
Participation aux instances statutaires	10
Participation aux commissions paritaires nationales	10
Participation aux commissions paritaires régionales (1)	10
Participation à la gestion d'organismes paritaires professionnels	10
Délégués du personnel	10
Représentation syndicale	10

Titre VIII : Déplacements

Chapitre Ier : Petits déplacements	10
Objet des indemnités de petits déplacements	10

Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements	10
Zones circulaires concentriques	11
Point de départ des petits déplacements	11
Indemnité de repas	11
Indemnité de frais de transport	11
Indemnité de trajet	11
Détermination du montant des indemnités de petits déplacements	11
Chapitre II : Grands déplacements	11
Définition de l'ouvrier occupé en grand déplacement	11
Définition de l'indemnité journalière de déplacement et de son montant	11
Jours pour lesquels le remboursement total ou partiel des dépenses supportées est obligatoire	12
Indemnisation des frais et temps de voyage de l'ouvrier envoyé travailler en grand déplacement par son entreprise	12
Périodicité des voyages de détente et remboursement des frais de transport	12
Temps passé en voyages périodiques	12
Absences légales et conventionnelles et voyages périodiques	12
Décès d'un ouvrier en grand déplacement	12
Elections	12
Titre IX : Hygiène et sécurité	12
Règles générales d'hygiène et de sécurité	12
Titre X : Rupture du contrat de travail	12
Préavis	12
Heures pour recherche d'emploi	13
Indemnité de licenciement	13
Définition de l'ancienneté	13
Définition du salaire de base de l'indemnité de licenciement	13
Documents à remettre par l'employeur à l'ouvrier lors de son départ de l'entreprise	13
Licenciement pour fin de chantier	13
Titre XI : Autres dispositions	14
Conditions particulières du travail des femmes et des jeunes	14
Ancienneté	14
Avantages acquis	14
Retraite complémentaire et régime de prévoyance des ouvriers	14
Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle	14
Titre XII : Classification des ouvriers	14
Préambule	14
Définitions générales des critères et des niveaux	15
Coefficients hiérarchiques	15
Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment	15
Polyvalence	16
Evolution de carrière	16
Suivi de l'application dans l'entreprise	16
Barèmes de salaires minimaux	16
Entrée en vigueur	16
Bilan de la mise en oeuvre de la classification sur les salaires minimaux	16
Titre XIII : Dispositions particulières aux entreprises artisanales du bâtiment relevant des professions agricoles	16
Dispositions de la convention collective applicables aux entreprises agricoles	16
Prime de vacances	17
Cinquième semaine de congés payés	17
Indemnisation des arrêts de travail	17
Retraite complémentaire des ouvriers agricoles	17
Titre XIV : Dispositions finales (1)	17
Durée, révision, dénonciation	17
Abrogation des accords nationaux du bâtiment du 21 octobre 1954 et du 22 décembre 1954	17
Adhésion	17
Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018)	17
Titre Ier Structures de la convention collective nationale	18
Titre II Conclusion du contrat de travail	21
Titre III Durée du travail	21
Chapitre III-1 Horaires de travail	21
Chapitre III-2 Organisation du travail	22
Titre IV Rémunération	24
Titre V Jours fériés. - Autorisations d'absence. - Congés payés	25
Chapitre V-1 Jours fériés. - Autorisations d'absence	25
Chapitre V-2 Congés payés	26
titre VI Maladie - Accident - Maternité	27
Chapitre VI-1 Arrêt de travail pour maladie ou accident	27
Chapitre VI-2 Maternité	28
Titre VII Liberté d'opinion, droit syndical et représentation du personnel	28
Titre VIII Déplacements	29
Chapitre Ier Petits déplacements	29
Chapitre II Grands déplacements	30
Titre IX Hygiène et sécurité	31
Titre X Rupture du contrat de travail	31
Titre XI Autres dispositions	33

<i>Titre XII Classification des ouvriers</i>	33
<i>Titre XIII Dispositions particulières aux entreprises artisanales du bâtiment relevant des professions agricoles applicables jusqu'à 10 salariés</i>	36
<i>Titre XIV Dispositions finales</i>	37
<i>Textes Attachés</i>	37
Accord du 6 juillet 1972 relatif aux œuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	37
Accord du 12 février 2002 relatif aux barèmes minimaux (Accord RTT)	37
Préambule	38
Champ d'application	38
Dispositions relatives aux ouvriers et *Etam* (1)	38
Dépôt	38
Extension	38
Accord du 14 décembre 2006 relatif à la prime de maître d'apprentissage confirmé (Aquitaine)	38
Tableau des critères CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 8 octobre 1990	39
TITRE XIV : DISPOSITIONS FINALES (1)	39
Adhésion	39
Guide d'utilisation de la classification nationale du 8 octobre 1990 (1)	40
PREAMBULE	40
I. - PRÉSENTATION GENERALE DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES OUVRIERS DU BÂTIMENT	40
II. - MODE D'UTILISATION DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION	41
III. - REVALORISATION DES SALAIRES MINIMAUX	42
IV. - LEXIQUE	42
Annexe I de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	42
IV - Lexique	43
Annexe II relative à la participation des entreprises du bâtiment aux organismes paritaires	43
IV - Lexique	43
Poursuite des négociations CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 8 octobre 1990	43
IV - LEXIQUE.	43
Fonds d'assurance formation de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	43
Fonds d'assurance formation	43
Classification de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	43
IV - Lexique	43
Accord du 25 janvier 1994 relatif à la protection des salariés d'entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés, appelés à participer aux réunions paritaires et aux réunions des organismes paritaires chargés de gérer des institutions bâtiment (1)	43
Champ d'application	44
Salariés visés par le dispositif	44
Etendue du dispositif	44
Commissions régionales de conciliation des litiges individuels	44
AnnexeChamp d'application	44
Annexe II - Accord du 25 janvier 1994 relatif à la protection des salariés d'entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés, appelés à participer aux réunions paritaires et aux réunions des organismes paritaires chargés de gérer des institutions bâtiment	46
Champ d'application	46
Accord du 2 janvier 1992 relatif aux réunions paritaires régionales (Région Basse-Normandie)	47
Indemnisation des salariés du bâtiment de Basse-Normandie aux réunions paritaires régionales	48
Avenant n° 1 du 4 mai 1995 relatif à la négociation collective dans le bâtiment	48
Préambule	48
Chapitre préliminaire : Champ d'application	48
Chapitre Ier : Modalités d'organisation de la négociation collective dans les entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés	48
Bénéfice et application des conventions collectives et accords du bâtiment.	48
Modalités de la négociation collective.	48
Participation à la négociation collective.	49
Participation aux commissions paritaires nationales.	49
Participation aux commissions paritaires régionales (1).	49
Participation à des réunions de préparation ou de suivi.	49
Chapitre II : Financement du droit à la négociation collective	49
Création d'une association paritaire.	49
Financement du droit à la négociation collectiveCotisations des employeurs à l'association paritaire	49
Affectation du montant des cotisations recueillies.	49
Utilisation de la part A 1 ' employeurs '.	50
Utilisation de la part B 1 ' employeurs '.	50
Utilisation de la part A 2 ' salariés '.	50
Utilisation de la part B 2 ' salariés '	50
Chapitre III : Dispositions finales	50
Création d'une commission paritaire nationale.	50
Entrée en vigueur	51
Extension	51
Avenant n° 1 du 4 mai 1995 à l'annexe I	51
Champ d'application	51
Avenant n° 2 du 14 novembre 1995 à l'accord du 25 janvier 1994 portant organisation de la négociation collective dans le bâtiment pour les salariés employés dans les entreprises jusqu'à dix salariés (modification de l'avenant n° 1 du 4 mai 1995)	52
Accord du 25 septembre 1998 relatif à l'application de l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail	52
Modalités particulières de mise en oeuvre : de l'accord du 9 septembre 1998	53
Application de l'article 8 de l'accord du 9 septembre 1998	53
Rémunération des petits déplacements	53
Intempéries	53

Entrée en vigueur	53
Extension	53
Dépôt légal - Communication	53
Accord du 15 février 2002 relatif aux astreintes dans la région Centre	53
Préambule	53
I - Contenu de l'accord	53
Rayon d'intervention	53
Délai d'intervention	53
Délai de prévention	53
Personnel concerné	54
Moyens mis à disposition	54
Types d'astreintes	54
Durée du travail en cas d'intervention	54
Repos. - Périodicité des astreintes	54
Contrôle des interventions en période d'astreinte	54
II - Date d'application	54
III - Extension	54
Accord du 3 juin 2002 relatif aux astreintes dans la région Poitou-Charentes	54
Préambule	54
I. - Contenu de l'accord	55
Généralités	55
Rayon d'intervention	55
Délais d'intervention	55
Délai de prévention	55
Personnel concerné	55
Moyens mis à disposition	55
Types d'astreintes	55
Durée du travail en cas d'intervention	55
Repos. - Périodicité des astreintes	55
Contrôle des interventions en période d'astreinte	55
Rémunération du temps de travail en cas d'intervention	56
Contrepartie financière de la sujexion d'astreinte	56
II. - Champ d'application de l'accord	56
III. - Dépôt	56
IV. - Date d'application	56
V. - Extension	56
Avenant n° 3 du 20 octobre 2003 à l'accord du 25 janvier 1994 relatif à l'organisation de la négociation collective	56
Préambule	56
Champ d'application	56
Financement du droit à la négociation collective : cotisations des employeurs	56
Modalités de recouvrement de la cotisation	56
Répartition de la collecte de la cotisation	57
Utilisation de la cotisation	57
Entrée en vigueur	57
Extension	57
Avenant n° 3 du 17 décembre 2003 relatif aux heures supplémentaires	57
Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1)	57
Exposé des motifs	57
Objet de l'accord	58
Mise en oeuvre de l'astreinte	58
Fréquence	58
Délai de prévention	58
Matériel	58
Bases de l'indemnisation	58
Montant minimum des indemnisations 2004	58
Date d'application	58
Observation	58
Champ d'application	58
Dépôt	58
Lettre d'adhésion du 17 juin 2004 de Force ouvrière à l'avenant n° 10 relatif aux salaires, à l'accord salaires concernant les ETAM et à l'accord indemnités de petits déplacements du 4 mai 2004	58
Avenant du 30 novembre 2006 relatif aux indemnisation des salariés aux commissions paritaires (Nord - Pas-de-Calais)	59
Préambule	59
Avenant n° 1 du 1er octobre 2008 relatif aux astreintes (Rhône-Alpes)	59
Accord du 4 mai 2011 relatif à l'organisation du chèque-vacances	60
Préambule	60
Annexe	61
Rectificatif au Bulletin officiel n° 2011-31 du 27 août 2011 relatif à l'accord du 4 mai 2011	63
Annexe	63
Avenant n° 1 du 26 juin 2012 à l'accord du 4 mai 2011 relatif aux chèques-vacances	63
Annexe	64
Accord du 18 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale	64
Accord du 3 octobre 2014 relatif à la mise à jour de la convention (Nord - Pas-de-Calais)	65
Préambule	66
Deuxième partie Clauses professionnelles	66
Troisième partie Dispositions finales	67

Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment	68
Préambule	68
Titre Ier Diagnostic actualisé	68
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	68
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	68
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	69
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	72
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des emplois	72
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	72
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel de l'accord	72
Titre IX Cadre juridique	72
Accord-cadre de convergence du 2 février 2017 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements (Occitanie)	73
Préambule	73
Avenant du 10 mai 2017 à l'accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	74
Adhésion par lettre du 12 septembre 2017 de l'UNSA industrie et construction à la convention collective	74
Avenant n° 4 du 25 juin 2018 à l'accord du 25 janvier 1994 portant organisation de la négociation collective	74
Préambule	74
Accord du 29 mars 2019 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements	75
Préambule	75
Adhésion par lettre du 26 juillet 2019 de la fédération française du bâtiment à l'accord du 25 janvier 1994 et à ses avenants n° 1 du 4 mai 1995, n° 2 du 14 novembre 1995 et n° 3 du 20 octobre 2003	76
Accord du 16 septembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Loire)	76
Préambule	76
Accord du 5 novembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Île-de-France hors Seine-et-Marne)	77
Préambule	77
Accord du 22 novembre 2019 relatif à l'apprentissage	78
Préambule	78
Île-de-France hors Seine-et-Marne Accord du 13 avril 2021 relatif aux oeuvres sociales	81
Préambule	81
Avenant n° 1 du 10 juin 2021 à l'accord du 11 novembre 2020 relatif à l'indemnité spécifique à verser aux titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	82
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 7 du 27 avril 2023 relatif aux oeuvres sociales	83
Préambule	83
Textes Salaires	84
Ain Avenant du 18 avril 2006 relatif aux indemnités de déplacements	84
Indemnités de déplacements (Ain)	84
Ain Avenant du 22 février 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	85
Indemnités de petits déplacements	85
Ain Avenant du 13 février 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	86
Indemnité de petits déplacements	86
Indemnité de grands déplacements	87
Annexe	87
Ain Accord du 23 février 2011 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2011	88
Indemnités de petits déplacements	88
Indemnité de grand déplacement	89
Annexe	89
Ain Accord du 23 février 2012 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2012	90
Indemnités de petits déplacements	90
Indemnités de grands déplacements	91
Annexe	91
Ain Accord du 28 février 2013 relatif aux indemnités de petits et grands déplacements au 1er avril 2013	92
Annexe	93
Ain Accord du 12 mars 2018 relatif aux indemnités de déplacements à compter du 1er avril 2018	94
Indemnités de petits déplacements	95
Indemnité de grand déplacement	95
Annexe	95
Ain Accord du 25 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	97
Ain Accord du 24 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	97
Annexe	98
Ain Accord du 10 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	99
Annexe	100
Ain Accord du 22 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2023	100
Annexe	101
Alsace Accord du 7 avril 2005 relatif aux salaires et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2005 (Alsace)	102
Alsace Accord du 22 mars 2006 relatif aux salaires	103
Salaires et indemnités de petits déplacements	103
Alsace Avenant du 11 mai 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	104
Alsace Accord du 12 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	104
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2011	105
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2011	105
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2012	106
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2012	106
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er février 2014	107
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	107
Alsace Accord du 21 janvier 2016 relatif aux salaires minima au 1er février 2016	108
Aquitaine Accord du 8 décembre 1998 relatif aux petits déplacements	108

Indemnités de petits déplacements	108
Aquitaine (artisans) Accord paritaire du 11 février 2000 relatif aux indemnités de petits déplacements	108
Indemnités de petits déplacements	108
Aquitaine (artisans) Accord du 11 février 2000 salaires et valeur du point à compter du 1er février 2000	109
Salaires et valeur du point à compter du 1er février 2000	109
Aquitaine Accord paritaire du 11 février 2000 relatif aux indemnités de petits déplacements	109
Indemnités de petits déplacement au 1er février 2000	109
Aquitaine Accord du 25 juin 2003 relatif aux indemnités de petits déplacements	110
Indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2003	110
Aquitaine Avenant du 25 juin 2003 relatif aux salaires et à la valeur du point	110
Salaires et valeur du point à compter du 1er juillet 2003	110
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006 relatif aux primes pour travaux occasionnels	111
Primes pour travaux occasionnels (Aquitaine)	111
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006 relatif aux salaires	111
Aquitaine Accord du 20 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	112
Annexe	112
Aquitaine Accord du 16 mars 2010 relatif aux salaires minimaux pour 2010-2011	113
Annexe	113
Aquitaine Accord du 24 mars 2011 relatif aux salaires minimaux pour 2011-2012	113
Annexe	114
Aquitaine Accord du 29 novembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	114
Annexe	114
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	115
Annexe	115
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	115
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2017	115
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er mai 2017	116
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux barèmes de salaires minima à compter du 1er mai 2018	117
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	118
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux salaires minima à compter du 1er juillet 2019	119
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	120
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	120
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	121
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif à l'indemnité spécifique à verser par les entreprises aux salariés titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé	122
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires au 1er juin 2022	122
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2022	123
Nouvelle-Aquitaine Accord régional du 20 juin 2023 relatif aux salaires	123
Nouvelle-Aquitaine Accord régional du 20 juin 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (IPD)	124
Auvergne Accord du 11 octobre 2000 relatif aux petits déplacements à compter du 1er octobre 2000	124
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er octobre 2000	124
Auvergne Accord du 11 septembre 2002	125
Salaires minima des ouvriers du bâtiment à compter du 1er octobre 2002	125
Auvergne Avenant du 15 octobre 2002	125
Salaires	125
Auvergne Accord du 19 juin 2006 Indemnités de repas et de petits déplacements	126
Indemnités de repas et de petits déplacements (Auvergne)	126
Auvergne Accord du 19 juin 2006	126
Rémunérations minimales	126
Auvergne Avenant du 18 juin 2007 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	127
Auvergne Avenant du 18 juin 2007	127
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux salaires	127
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	128
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2009	128
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2009	129
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	129
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	129
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	130
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	130
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage au 1er janvier 2012	131
Auvergne Accord du 2 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	131
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	132
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2016	132
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2017	133
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2017	133
Auvergne, Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	134
Annexe	134
Auvergne, Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	134
Auvergne Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er avril 2018	135
Auvergne-Rhône-Alpes Avenant n° 3 du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	135
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	136
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 23 septembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020 (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme)	137
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 7 janvier 2021 relatif aux salaires mensuels minima au 1er janvier 2021	137
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 13 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	138
Auvergne Rhône-Alpes Accord régional du 9 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	139

Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 29 novembre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2023	139
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 14 septembre 2022 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2022	140
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 15 mars 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2023	141
Auvergne-Rhône-Alpes Accord régional du 28 juin 2023 relatif aux salaires	142
Auvergne-Rhône-Alpes Accord régional du 11 décembre 2023 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2024	142
Bourgogne Avenant n° 10 du 15 septembre 2006 relatif aux salaires	143
Bourgogne Avenant n° 20 du 15 septembre 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	143
Indemnités de petits déplacements (Bourgogne)	143
Bourgogne Avenant n° 11 du 23 novembre 2007	144
Bourgogne Avenant n° 21 du 23 novembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	144
Bourgogne Avenant n° 12 du 10 juillet 2009 relatif aux salaires minimaux	145
Bourgogne Avenant n° 22 du 10 juillet 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	145
Bourgogne Avenant n° 23 du 29 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	146
Bourgogne Avenant n° 13 du 4 février 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	146
Bourgogne Avenant n° 24 du 4 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	146
Bourgogne Avenant n° 14 du 20 janvier 2012 relatif aux salaires	147
Bourgogne Avenant n° 25 du 20 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements	147
Bourgogne Avenant n° 15 du 28 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	148
Bourgogne Avenant n° 26 du 28 septembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	148
Bourgogne Avenant n° 16 du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	149
Bourgogne Avenant n° 27 du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	149
Bourgogne-Franche-Comté Accord n° 1 du 7 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	150
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 7 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	151
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2018	151
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2018	152
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	153
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	153
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	154
Bourgogne Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2021	154
Préambule	155
Bourgogne Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2021	155
Préambule	155
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 20 septembre 2022 relatif à la partie fixe, à la valeur du point et aux salaires minimaux	156
Préambule	156
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	156
Préambule	156
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 21 février 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2023	157
Préambule	157
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 21 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2023	157
Préambule	157
Bretagne Avenant du 26 mars 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	158
Indemnisation des petits déplacements au 1er avril 2002 jusqu'au 31 mars 2003	158
Bretagne Avenant du 26 mars 2002	158
Salaires à compter du 1er avril 2002	158
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif à l'indemnisation des petits déplacements	159
Régime d'indemnisation des petits déplacements	159
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif aux salaires	160
Salaires (Bretagne)	160
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux salaires	160
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	161
Bretagne Avenant du 19 mars 2008 relatif aux salaires	161
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	162
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	162
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	163
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2013	163
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2014	164
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	165
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	165
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2015	166
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	166
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	167
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux salaires ouvriers du bâtiment pour l'année 2018	168
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	168
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux salaires minima pour l'année 2019	169
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	170
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	170
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	171
Bretagne Avenant n° 3 du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	172
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	172
Préambule	172
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	173
Préambule	173
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	173
Préambule	174
Bretagne Avenant n° 3 du 28 septembre 2022 relatif au barème des salaires mensuels minimaux	174
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2023	175

Préambule	175
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2023	176
Préambule	176
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	176
Préambule	176
Bretagne Accord du 19 décembre 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2024	177
Préambule	177
Bretagne Accord du 19 décembre 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements au 1er janvier 2024	178
Préambule	178
Centre Avenant du 4 mai 2004	178
Centre Accord du 13 avril 2006 relatif aux salaires	179
Salaires minimaux à compter du 1er mai 2006 (Centre)	179
Centre Avenant du 13 avril 2006 relatif aux salaires	179
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 2006 (Centre)	179
Centre Avenant du 14 mai 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	179
Centre Avenant du 24 avril 2008 relatif aux salaires	180
Centre Avenant du 24 avril 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	180
Centre Accord du 8 avril 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2009	181
Centre Accord du 8 avril 2009 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2009	181
Centre Accord du 12 mai 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2010	181
Centre Accord du 12 mai 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2010	182
Centre Accord du 4 mai 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2011	182
Centre Accord du 4 mai 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2011	183
Centre Accord du 26 mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	184
Centre Accord du 26 mars 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2012	184
Centre Accord du 18 avril 2014 relatif aux salaires minima au 1er mai 2014	185
Centre Accord du 18 avril 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2014	185
Centre Accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	186
Centre Accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minima au 1er juin 2016	186
Rectificatif au Bulletin officiel n° 2014-26 du 19 juillet 2014 du 20 septembre 2014 relatif à l'accord du 18 avril 2014 (Centre)	187
Centre-Val de Loire Accord du 24 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er juin 2017	187
Centre-Val de Loire Accord du 19 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2018	187
Centre-Val de Loire Accord du 19 avril 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2018	188
Centre-Val de Loire Avenant du 29 avril 2019 relatif aux salaires mensuels minima au 1er juin 2019	188
Centre-Val de Loire Avenant du 29 avril 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2019	189
Centre-Val de Loire Avenant du 9 octobre 2020 relatif aux salaires mensuels minima au 1er décembre 2020	189
Centre-Val de Loire Avenant du 9 octobre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er décembre 2020	190
Centre-Val de Loire Avenant du 17 mai 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	190
Centre-Val de Loire Accord du 17 mai 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	191
Centre-Val de Loire Avenant du 24 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mars 2022	191
Préambule	191
Centre-Val de Loire Accord du 24 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2022	192
Centre-Val de Loire Avenant du 16 mai 2022 relatif aux salaires au 1er juin 2022	192
Préambule	193
Centre-Val de Loire Avenant du 19 octobre 2022 relatif aux salaires au 1er novembre 2022	193
Préambule	193
Centre-Val de Loire Avenant du 4 juillet 2023 relatif aux salaires au 1er août 2023	194
Préambule	194
Centre-Val de Loire Avenant du 4 juillet 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er août 2023	195
Champagne Ardenne Accord du 18 novembre 2002	195
Salaires	195
Champagne Ardenne Accord du 18 novembre 2002	196
Salaires	196
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2003 relatif aux frais de déplacements des salariés appelés à participer aux négociations paritaires régionales	197
Champagne-Ardenne Avenant du 16 décembre 2003	197
Salaires à compter du 1er avril 2004	197
Champagne-Ardenne Avenant du 11 avril 2007 relatif aux salaires	198
Grille des minima ouvriers à compter du 1er septembre 2007 (Champagne-Ardenne)	198
Champagne-Ardenne Accord du 11 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	198
Champagne-Ardenne Accord du 27 mai 2008 relatif aux salaires	199
Champagne-Ardenne Accord du 23 juin 2009 relatif aux salaires au 1er septembre 2009	199
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux frais de déplacement pour 2009-2011	199
Préambule	199
Participants	199
Nombre de personnes indemnisées	200
Compensation des pertes de salaires	200
Frais de déplacement	200
Frais de repas	200
Actualisation de l'indemnité forfaitaire repas et déplacements	200
Règlement des indemnités de frais de déplacement et de repas	200
Négociations paritaires régionales concernées par la présente convention	200
Champagne-Ardenne Accord du 8 septembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2010	200
Champagne-Ardenne Accord du 3 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	201
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	201
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	201

Champagne-Ardenne Accord du 23 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements et d'outillage au 1er janvier 2013	202
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	202
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	203
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements et aux primes au 1er mars 2016	203
Champagne-Ardenne Accord du 25 janvier 2017 relatif aux salaires minima au 1er avril 2017	204
Corse Accord du 30 mai 2006 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006	204
Salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006 (Corse)	204
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2010	205
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	205
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	206
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2014	206
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux salaires au 1er décembre 2021	207
Préambule	207
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	207
Préambule	207
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2022	208
Préambule	208
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2022	209
Préambule	209
Corse Accord régional du 2 juin 2023 relatif aux salaires	210
Préambule	210
Corse Accord régional du 2 juin 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (IPD)	210
Préambule	210
Drôme et Ardèche Accord du 27 septembre 2005 Indemnités des petits déplacements	211
Drôme et Ardèche Accord du 17 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	211
Drôme et Ardèche Avenant du 26 octobre 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	212
Indemnités de petits déplacements (Drôme et Ardèche)	212
Drôme et Ardèche Avenant du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	212
Annexe	213
Drôme et Ardèche Accord du 19 novembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	214
Drôme et Ardèche Accord du 25 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	214
Drôme-Ardèche Accord du 22 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	215
Drôme-Ardèche Accord du 28 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	215
Drôme-Ardèche Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	216
Drôme-Ardèche Accord du 17 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	216
Drôme-Ardèche Accord du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	217
Drôme-Ardèche Accord du 16 décembre 2019 relatif aux d'indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	218
Drôme-Ardèche Accord du 25 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	218
Drôme-Ardèche Accord du 4 novembre 2022 relatif au barème d'indemnités de petits déplacements des ouvriers	219
Franche-Comté Accord du 5 janvier 2005	219
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	220
Indemnités de petits déplacements (Franche-Comté)	220
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007 relatif aux salaires	221
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux salaires	221
Annexe	222
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	223
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	223
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux salaires	223
Annexe	224
Franche-Comté Accord du 21 décembre 2009 relatif aux salaires pour l'année 2010	224
Annexe	225
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	225
Annexe	226
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	226
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	227
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	227
Annexe	228
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014 et au 1er juillet 2014	228
Annexes	229
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	229
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016 et au 1er juillet 2016	230
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2016	230
Grand Est Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	231
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux salaires minima au 1er février 2018	231
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	232
Grand Est Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 relatif aux salaires minima au 1er février 2019	233
Grand Est Accord du 14 janvier 2020 relatif aux salaires minima au 1er février 2020	234
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er février 2021	234
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	235
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux salaires minima pour l'année 2022	235
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2022	236
Grand Est Accord du 11 octobre 2022 relatif aux salaires minima	237
Grand Est Accord du 20 janvier 2023 relatif aux salaires minima au 1er mars 2023	237
Grand Est Accord du 20 janvier 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2023	238
Haute-Savoie Accord du 2 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	239
Haute-Savoie Accord du 25 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	239

Haute-Savoie Accord du 20 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	240
Haute-Savoie Accord du 14 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	240
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	241
Préambule	241
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2017	241
Préambule	242
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour 2018	242
Préambule	242
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	243
Préambule	243
Hauts-de-France Avenant n° 2 du 6 décembre 2018 relatif aux salaires mensuels minimaux pour l'année 2019	244
Préambule	244
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 6 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	245
Préambule	245
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 10 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	246
Préambule	246
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 10 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	247
Préambule	247
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	247
Préambule	248
Hauts-de-France Avenant n° 5 du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	249
Préambule	249
Hauts-de-France Avenant n° 5 du 22 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux	249
Préambule	249
Hauts-de-France Avenant n° 6 du 22 septembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	250
Préambule	250
Hauts-de-France Avenant n° 6 du 14 décembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2023	251
Préambule	251
Hauts-de-France Avenant n° 7 du 14 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	252
Préambule	252
Hauts-de-France Avenant n° 7 du 28 juin 2023 relatif aux salaires minimaux	252
Préambule	252
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	253
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	254
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	254
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	255
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 4 du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	255
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 4 du 14 décembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	256
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	257
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	257
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 6 du 28 novembre 2022 relatif aux salaires minima	258
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 6 du 28 novembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	258
Isère Avenant n° 2 du 3 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements et repas de nuit	259
Isère Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	259
Préambule	259
Isère Accord départemental du 13 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	260
Préambule	260
Isère Accord départemental du 12 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	261
Préambule	261
Languedoc-Roussillon Accord du 23 novembre 2000	261
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er janvier 2001	262
Languedoc Roussillon Accord du 23 novembre 2000 relatif aux indemnités de petits déplacements	262
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2001	262
Languedoc-Roussillon Avenant du 26 novembre 2003	263
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er mars et 1er juillet 2004	263
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux salaires	263
Annexe	264
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	264
Languedoc-Roussillon Accord du 23 janvier 2007 relatif aux indemnités	264
Indemnités de petits déplacements et de repas (Languedoc-Roussillon)	264
Languedoc-Roussillon Accord du 8 février 2007 relatif aux salaires	265
Salaires	265
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2010	265
Annexe	266
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et de repas	266
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	266
Annexe	267
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	267
Languedoc-Roussillon Accord du 2 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	267
Annexe	268
Languedoc-Roussillon Accord du 27 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	268
Annexe	268
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er avril 2016	269
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	269
Limousin Avenant n° 1 du 14 décembre 1998 relatif aux salaires des apprentis	270
Salaires des apprentis à compter du 1er janvier 1999	270

Limousin Accord du 1 février 2001	270
Salaires des ouvriers du bâtiment de la région Limousin au 1er avril, 1er juillet 2000 et 1er octobre 2001	270
Limousin Accord du 1 février 2001 relatif aux indemnités de petits déplacements	271
Indemnités de petits déplacements des ouvriers du bâtiment (transport et trajet) de la région Limousin au 1er avril 2001	271
Limousin Accord du 26 février 2002 relatif aux primes conventionnelles et primes d'outillage	271
Primes conventionnelles et prime d'outillage des ouvriers du bâtiment de la région Limousin au 1er avril 2001	271
Limousin Accord du 2 avril 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	273
Indemnités de petits déplacements au 1er avril 2002	273
Limousin Accord du 31 janvier 2003	274
Salaires	274
Limousin Accord du 31 janvier 2003	274
Salaires	274
Limousin Accord du 10 janvier 2005 relatif aux primes conventionnelles et prime d'outillage	275
Primes conventionnelles et prime d'outillage des ouvriers du bâtiment	275
Limousin Accord du 10 janvier 2005	275
Limousin Accord du 21 décembre 2006 relatif aux salaires au 1er janvier 2007	276
Salaires au 1er janvier 2007 (Limousin)	276
Limousin Accord du 21 décembre 2006 relatif aux primes	277
Primes d'outillage et aux primes diverses (Limousin)	277
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux salaires	277
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	278
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux primes diverses et primes d'outillage	278
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux salaires	279
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	280
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage	280
Limousin Accord du 21 décembre 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	281
Indemnités de petits déplacements	281
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	281
Limousin Indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	281
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2011	282
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	283
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	283
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2012	283
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	284
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	285
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage au 1er janvier 2013	285
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	286
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	286
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2014	287
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	287
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2015	288
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux salaires minima pour l'année 2015	288
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	289
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2016	289
Loire Avenant du 18 juillet 1997 relatif aux indemnités de petits déplacements	290
Indemnités de petits déplacements au 1er juillet 1997	290
Loire Avenant n° 1 du 12 juillet 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	290
Loire Accord du 6 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	292
Préambule	292
Loire Accord du 26 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements 2022	293
Préambule	293
Loire Accord départemental du 19 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements pour 2023	294
Préambule	294
Loire Atlantique Accord du 17 avril 1997 relatif aux petits déplacements	295
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1997	295
Loire Atlantique Accord du 19 avril 2001	295
Salaires à compter du 1er juin 2001	295
Loire Atlantique Avenant n° 29 du 1 juillet 2002	296
Salaires à compter du 1er juillet 2002	296
Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe, Vendée. Accord du 18 septembre 2003 relatif à l'indemnisation des repas	296
Indemnisation des repas	296
Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée. Accord du 18 septembre 2003 relatif à la rémunération des apprentis	297
Rémunération des apprentis à compter du 1er octobre 2003	297
Lorraine Avenant du 22 avril 2002	297
Salaires minima de la région Lorraine au 1er janvier 2002	297
Lorraine Accord du 9 avril 2003 salaire	297
Salaires	297
Lorraine Accord du 3 avril 2006 relatif aux salaires	298
Salaires (Lorraine)	298
Lorraine Avenant du 20 mars 2007 relatif aux salaires	298
Lorraine Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	299
Lorraine Avenant du 26 mars 2008 Salaires	299
Lorraine Accord du 21 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	300
Lorraine Accord du 5 janvier 2010 relatif aux salaires minima	300
Lorraine Accord du 7 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	300
Lorraine Accord du 6 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	301

Lorraine Accord du 10 janvier 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	302
Indemnités de petits déplacements (Lorraine)	302
Lorraine Accord du 4 janvier 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	302
Lorraine Accord du 4 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	302
Lorraine Accord du 5 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	303
Lorraine Accord du 3 janvier 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2013	304
Lorraine Accord du 4 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	304
Lorraine Accord du 6 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	305
Lorraine Accord du 7 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	305
Lorraine Accord du 6 janvier 2016 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	306
Lorraine Accord du 7 janvier 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	306
Lorraine Accord du 13 février 2017 relatif aux salaires minima pour l'année 2017	307
Maine-et-Loire Accord du 16 octobre 1998 relatif aux indemnités professionnelles à compter du 1er octobre 1998	307
Indemnités professionnelles à compter du 1er octobre 1998	307
Maine-et-Loire Accord du 19 avril 2001 relatif à la valeur du point	308
Valeur du point des ouvriers du bâtiment à compter du 1er juin 2001 et 1er novembre 2001	308
Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 19 avril 2001	308
Salaires à compter du 1er juin et du 1er novembre 2001	308
Meurthe et Moselle Annexe 2 du 7 avril 1992	309
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1992 pour les installateurs électriciens	309
Meurthe et Moselle Accord 3 du 4 mai 1993	309
Salaires à compter du 1er mai 1993	310
Meurthe et Moselle Accord 3 du 4 mai 1993	310
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993 pour les installateurs électriciens	310
Midi Pyrénées Avenant du 15 mai 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	311
Indemnité des petits déplacements à compter du 1er mai 2002	311
Midi-Pyrénées Accord du 5 mai 2006 relatif aux salaires	311
Rémunérations minimales à compter du 1er mai 2006 (Midi-Pyrénées)	311
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux indemnités des petits déplacements	311
Indemnités des petits déplacements (Midi-Pyrénées)	311
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux salaires	312
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux indemnités des petits déplacements	312
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux salaires	312
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux indemnités de déplacements	313
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux salaires minima	313
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	314
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2010	314
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2010	315
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	315
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2011	316
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	316
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2013	316
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	317
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	317
Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2015	318
Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2015	318
Nord Pas de Calais Avenant du 28 juin 1999 relatif aux indemnités de petits déplacements	319
Indemnités de petits déplacements, montants applicables au 1er juillet 1999	319
Nord Pas-de-Calais Accord du 26 février 2001	319
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril 2001	319
Nord Pas-de-Calais Accord du 20 avril 2001	320
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er mai 2001	320
Nord Pas de Calais Accord du 26 février 2001 relatif aux indemnités de petits déplacements	320
Indemnités de petits déplacements, montants applicables au 1er avril 2001	320
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006 relatif aux salaires	320
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	320
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	321
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	321
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux salaires	321
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	322
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	322
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux salaires	322
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	323
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	323
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	324
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	324
Nord - Pas-de-Calais - Accord du 20 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	324
Nord - Pas-de-Calais - Accord du 20 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	325
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	325
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	326
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	326
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	327
Basse-Normandie Avenant n° 15 du 6 mars 2008 relatif aux salaires	327
Basse-Normandie Avenant n° 16 du 5 mars 2009 relatif aux salaires minima pour l'année 2009	328
Basse-Normandie Avenant n° 17 du 8 décembre 2009 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	329
Basse-Normandie Avenant n° 18 du 1er décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	330

Basse-Normandie Avenant n° 13 du 16 février 2006 relatif aux salaires	331
Basse-Normandie Avenant n° 14 du 1 mars 2007 relatif aux salaires	331
Basse-Normandie Avenant n° 19 du 2 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	332
Basse-Normandie Avenant n° 20 du 12 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013 et au 1er octobre 2013	333
Basse-Normandie Avenant n° 21 du 2 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	334
Basse-Normandie Avenant n° 22 du 27 novembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015 et au 1er octobre 2015	335
Haute Normandie Avenant n° 8 du 5 décembre 2000 relatif aux salaires	336
Salaires à compter du 1er avril 2001	336
Haute-Normandie Accord du 6 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur du point	337
Haute-Normandie Accord du 25 avril 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	337
Indemnités de petits déplacements (Haute-Normandie)	337
Haute-Normandie Accord du 25 avril 2006 relatif aux salaires	338
Salaires (Haute-Normandie)	338
Haute-Normandie Avenant n° 12 du 5 juillet 2007 relatif aux salaires	338
Haute-Normandie Avenant n° 13 du 6 octobre 2008 relatif aux salaires	339
Haute-Normandie Accord du 6 octobre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et valeur de référence	339
Haute-Normandie Avenant n° 14 du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	340
Haute-Normandie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence	340
Haute-Normandie Accord du 2 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	341
Haute-Normandie Avenant n° 15 du 2 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	341
Haute-Normandie Accord du 22 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	342
Haute-Normandie Avenant n° 17 du 22 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	342
Haute-Normandie Avenant n° 18 du 20 octobre 2014 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er janvier 2015	343
Haute-Normandie Accord du 20 octobre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence au 1er janvier 2015	344
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mai 2018	344
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	345
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er juillet 2019	345
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	346
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er octobre 2020	347
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020	347
Normandie Accord du 18 février 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2021	348
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2022	349
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2022	349
Normandie Accord du 8 février 2023 relatif aux salaires au 1er avril 2023	350
Normandie Accord du 8 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	350
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	351
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	352
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	352
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	353
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux salaires minima à compter du 1er mars 2018	354
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2018	355
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	355
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2019	356
Occitanie Accord du 10 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	357
Occitanie Accord du 5 mars 2020 relatif aux salaires minimaux	357
Préambule	358
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2020	358
Occitanie Avenant du 5 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements	359
Préambule	359
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2020	359
Occitanie Accord du 23 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	360
Préambule	360
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2022	360
Préambule	360
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2022	361
Préambule	361
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	362
Préambule	362
Occitanie Accord du 7 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2022	362
Préambule	362
Occitanie Accord du 7 octobre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er décembre 2022	363
Préambule	363
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2023	364
Préambule	364
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2023	364
Préambule	364
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	365
Préambule	365
Région parisienne Avenant 142 du 29 janvier 1993	366
Salaires à compter du 1er mars 1993	366
Région parisienne Accord du 7 décembre 2005 relatif aux salaires minimaux 2006	366
Pays-de-la-Loire Avenant du 20 septembre 2005 Salaires	367
Salaires minimaux pour les ouvriers à compter du 1er octobre 2005 (Pays-de-la-Loire)	367
Pays-de-la-Loire Accord du 14 septembre 2006 relatif aux salaires	368
Salaires (Pays-de-la-Loire)	368
Pays de la Loire Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires et indemnités de repas	368

Pays de la Loire Avenant du 21 mai 2008	369
Pays de la Loire Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	369
Pays de la Loire Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	370
Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2009	370
Pays de la Loire Accord du 9 juillet 2010 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	371
Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	372
Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	372
Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	373
Pays de la Loire Accord du 30 juin 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er octobre 2016	373
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	374
Préambule	374
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	375
Préambule	375
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	375
Préambule	375
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	376
Préambule	376
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2019	377
Préambule	377
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	378
Préambule	378
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	379
Préambule	379
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	379
Préambule	379
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2022	380
Préambule	380
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif à la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	381
Pays de la Loire Accord du 7 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux applicables au 1er décembre 2022	382
Préambule	382
Pays de la Loire Accord du 7 octobre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements (repas-transports-trajets) applicables au 1er décembre 2022	383
Préambule	383
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif aux salaires minimaux	383
Préambule	384
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (repas, transports, trajets)	384
Préambule	385
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif à la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	385
Picardie Accord du 31 mars 1999 relatif à la prime d'outillage à compter du 1er avril 1999	386
Prime d'outillage des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril 1999	386
Picardie Accord du 10 avril 2001 relatif aux salaires	386
Salaires des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril et 1er octobre 2001	386
Picardie Avenant du 14 octobre 2002	387
Salaires	387
Picardie Avenant du 24 octobre 2003	387
Salaires	387
Picardie Accord du 25 mars 2005 relatif aux indemnités de petits déplacements	388
Indemnités de petits déplacements (Picardie)	388
Picardie Accord du 25 mars 2005 relatif aux salaires	388
Picardie Avenant du 19 octobre 2006 relatif aux salaires	389
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er octobre 2006	389
Picardie Accord du 19 octobre 2006 relatif à la prime d'outillage	389
Prime d'outillage (Picardie)	389
Picardie Accord paritaire du 19 octobre 2006 Salaires	390
Salaires minimaux (Picardie)	390
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif aux salaires	390
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif à la prime d'outillage	391
Picardie Avenant du 23 avril 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	391
Picardie Accord du 24 avril 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	391
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif aux salaires	392
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif aux salaires	392
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif à la prime d'outillage	393
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2009	393
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	394
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	394
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2010	395
Picardie Accord du 13 octobre 2005 relatif à la prime d'outillage	395
Prime d'outillage	395
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	396
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif à la prime d'outillage	396
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	396
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	397
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2012	397
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012	398
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions au 1er avril 2012	398
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	398

Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	399
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2014	400
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à la prime d'outillage pour l'année 2014	400
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2015	400
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	401
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	402
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	403
Poitou-Charentes Avenant du 4 juillet 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	403
Poitou-Charentes Avenant du 4 juillet 2006 relatif aux salaires	404
Poitou-Charentes Accord du 6 juillet 2007 relatif aux salaires	404
Annexe	405
Poitou-Charentes Accord du 6 juillet 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	405
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux salaires	406
Annexe	406
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	406
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2010	407
Annexe	407
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	407
Poitou-Charentes Accord du 11 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	408
Annexe	408
Poitou-Charentes Accord du 11 janvier 2011 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	408
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	409
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	410
Annexe	410
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif à l'indemnité spécifique au 1er janvier 2012	410
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	411
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	411
Annexe	412
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	412
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	413
Annexe	413
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	413
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	414
Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	414
Prime de pénibilité à compter du 1er septembre 1994	415
Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) Accord du 25 avril 1997	415
Salaires à compter du 1er juin 1997	415
Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) Accord régional paritaire du 10 novembre 1998	415
Salaires à compter du 1er juin 1999	415
Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) Accord régional paritaire du 10 novembre 1998 relatif aux indemnités de petits déplacements	415
Indemnisation des petits déplacements au 1er janvier 1999	415
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	416
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif à la prime de pénibilité	416
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif à la prime de pénibilité	416
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux indemnités déplacements	417
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux salaires minima au 1er mars 2010	417
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	417
Provence-Alpes-Côte d'Azur Avenant du 9 décembre 2004 relatif aux indemnités de petits déplacements	418
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2005	418
PACA Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	418
Indemnités de petits déplacements	418
PACA Accord du 5 avril 2006 relatif à la prime de pénibilité	418
Prime de pénibilité	418
PACA Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	419
Salaires minimaux au 1er juillet 2006 et 1er décembre 2006 (PACA)	419
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux salaires	419
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux salaires	420
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	421
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	421
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	421
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	422
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif à la prime de pénibilité pour l'année 2012	423
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	423
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif à la prime de pénibilité au 1er février 2014	423
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	424
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif à l'indemnité de petits déplacements pour l'année 2015	424
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	425
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux	425
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements	426
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	426
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2018	427
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux salaires minima	427
Préambule	427
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements	428

Préambule	428
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	429
Préambule	429
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	429
Préambule	430
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mai 2022	430
Préambule	430
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	431
Préambule	431
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif aux salaires	431
Préambule	431
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	432
Préambule	432
PACA Accord du 19 juillet 2023 relatif aux salaires	433
Préambule	433
PACA Accord du 19 juillet 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements	433
Préambule	433
Rhône Avenant du 18 février 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	434
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	434
Rhône Accord du 18 février 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	434
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	434
Rhône Accord du 22 février 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	436
Indemnités de petits déplacements	436
Rhône Avenant du 5 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	437
Préambule	437
Annexe	437
Rhône Accord du 29 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	437
Annexe	438
Rhône Accord du 14 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	438
Annexe	438
Rhône Accord du 11 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	439
Annexe	439
Rhône Accord du 23 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	439
Annexe	440
Rhône Accord du 8 mars 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2013	440
Annexe	440
Rhône Accord du 17 octobre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	441
Rhône Avenant n° 2 du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	441
Rhône Accord du 27 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	442
Rhône Accord départemental du 29 novembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	442
Rhône Avenant du 5 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	443
Rhône Accord départemental du 13 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	444
Rhône-Alpes Accord du 21 décembre 2005 relatif aux salaires	444
Annexe	445
Rhône-Alpes Avenant du 31 janvier 2007 relatif aux salaires	445
Rhône-Alpes Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux salaires	446
Annexe	446
Rhône-Alpes Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	446
Annexe	447
Rhône-Alpes Accord du 17 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux et à la valeur du point pour l'année 2011	447
Annexe	447
Rhône-Alpes Accord du 2 décembre 2004 relatif aux salaires au 1er janvier 2005	448
Rhône-Alpes Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	448
Annexe	449
Rhône-Alpes Accord du 7 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	449
Annexe	449
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	450
Annexe	450
Rhône-Alpes Accord du 2 février 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	450
Annexe	451
Savoie Accord du 21 juillet 2006	451
Savoie Accord du 15 septembre 2009 relatif à l'indemnité de repas au 1er octobre 2009	451
Savoie Accord du 10 juin 2014 relatif à l'indemnité de repas pour l'année 2014	452
Savoie Accord paritaire du 21 janvier 2022 relatif à l'indemnité de repas et de transport	452
Savoie Accord paritaire du 13 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	453
Savoie Accord paritaire du 15 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2024	453
Sarthe Accord du 4 mai 1995	454
Indemnisation des petits déplacements des ouvriers du bâtiment de la Sarthe applicable au 1er août 1995	454
Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993 relatif aux salaires au 1er mai 1993	455
Salaires à compter du 1er mai 1993	455
Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	455
Salaires à compter du 1er avril et du 1er octobre 1995	455
Seine et Marne Accord du 26 avril 1995	456
Indemnité de repas au 1er juin et 1er octobre 1995	456

Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2003	456
Salaires à compter du 1er février 2004 et du 1er octobre 2004	456
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2003	457
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	457
Seine-et-Marne Accord du 26 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	457
Seine-et-Marne Accord du 25 novembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	458
Seine-et-Marne Accord du 30 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	459
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2017	459
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	460
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	460
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	461
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	461
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	462
Préambule	462
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	463
Préambule	463
Seine-et-Marne Accord du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	464
Préambule	464
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	465
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	465
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2022 relatif aux salaires	466
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	466
Vendée Accord du 15 septembre 2000 relatif aux petits déplacements	467
Indemnités de petits déplacements	467
Vendée Avenant du 20 mars 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	467
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2002	467
Vendée Accord du 18 novembre 2005 relatif aux indemnités de petits déplacements	468
Indemnités de petits déplacements	468
Vosges Annexe 2 du 7 avril 1992 relatif aux indemnités de petits déplacements	468
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1992 pour les installateurs électriciens	468
Vosges Accord 3 du 4 mai 1993	468
Salaires à compter du 1er mai 1993	468
Vosges Accord 3 du 4 mai 1993	469
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993 pour les installateurs électriciens	469
Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	469
Textes Attachés	470
Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	470
Frais de déplacement, découcher et repas	470
Compensation de perte de salaire ou d'activité.	470
Textes Attachés	470
Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	470
Champ d'application professionnel de l'accord collectif national sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment.	470
Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	472
Cas des entreprises mixtes bâtiment et travaux publics.	472
Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	472
Modifications à l'accord relatif aux congés payés, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment du 25 février 1982	472
Avenant n° 1 du 17 mars 2004	472
Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment.	473
Délibération de la commission nationale paritaire du bâtiment.	473
Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	473
Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	473
Déclaration d'intention	474
Dispositions générales	474
Champ d'application professionnel	474
Personnels visés	474
Adhésion des entreprises	474
Répartition des cotisations	474
Prestations	474
Extension	474
Avantages acquis	474
Dispositions particulières	474
Application. -Révision. -Dénonciation	474
Textes Attachés	475
Dénonciation par lettre du 9 septembre 2015 de la CAPEB, des SCOP BTP et de la FFB Limousin de l'accord du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé (Limousin)	475
Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	475
Champ d'application	475
Entrée en vigueur	478
Champ d'application territorial	478
Adhésion	478
Dispositions finales	478

Accord du 9 septembre 1998 relatif à l'aménagement du temps de travail.	478
<i>Préambule</i>	478
<i>Clause de caducité</i>	478
<i>Champ d'application</i>	478
<i>Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail</i>	478
<i>Abrogation</i>	479
<i>Modalité 1</i>	479
<i>Modalité 2</i>	479
<i>Modalité 3</i>	479
<i>Modalité 4</i>	479
<i>Repos non pris sur la période de référence</i>	479
<i>Départ au cours de la période de référence</i>	479
<i>Rémunération</i>	479
<i>Contingent annuel d'heures supplémentaires</i>	480
<i>Compte épargne-temps</i>	480
<i>Temps partiel</i>	480
<i>Prime de vacances</i>	480
<i>Chômage partiel</i>	480
<i>Embauches ou préservation d'emplois</i>	480
<i>Groupements d'employeurs</i>	480
<i>Personnel d'encadrement</i>	480
<i>Réexamen de l'accord</i>	480
<i>Suivi de l'accord</i>	480
<i>Entrée en vigueur</i>	481
<i>Extension</i>	481
ANNEXE I	481
<i>Textes Attachés</i>	482
Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés)	482
<i>Préambule</i>	482
<i>Champ d'application</i>	482
<i>Organisation des périodes d'astreinte</i>	482
<i>Régime des heures supplémentaires avec anticipation</i>	483
<i>Travail intermittent</i>	483
<i>Formation et réduction du temps de travail</i>	483
<i>Organisation de la réduction du temps de travail en trois étapes</i>	483
<i>Régime des heures supplémentaires sans anticipation</i>	484
<i>Dispositions diverses</i>	484
<i>Suivi de l'accord</i>	484
<i>Entrée en vigueur</i>	484
<i>Extension</i>	484
Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France	484
I. - Contenu de l'accord	484
<i>Préambule</i>	484
<i>Rayon d'intervention</i>	484
<i>Délai d'intervention</i>	484
<i>Délai de prévention</i>	485
<i>Personnel concerné</i>	485
<i>Moyens mis à disposition</i>	485
<i>Types d'astreintes</i>	485
<i>Durée du travail en cas d'intervention</i>	485
<i>Repos. - Périodicité des astreintes</i>	485
<i>Contrôle des interventions en période d'astreinte</i>	485
<i>Rémunération du temps de travail en cas d'intervention</i>	485
<i>Contrepartie financière de la sujexion d'astreinte</i>	485
II. - Champ d'application de l'accord	486
III. - Dépôt	486
IV. - Date d'application	486
V. - Extension	486
Avenant n° 2 du 17 décembre 2003 portant modification de l'article 12 de l'accord du 9 septembre 1998 et de l'article 7 à l'avenant n° 1 de cet accord	486
Avenant n° 2 du 17 décembre 2003	486
Avenant n° 3 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail	486
Accord national du 4 juillet 2000 relatif au régime des bonifications pour heures supplémentaires dans le bâtiment et les travaux publics	487
<i>Champ d'application</i>	487
Accord collectif national du 13 avril 2004 relatif au départ et à la mise à la retraite dans le bâtiment et les travaux publics	487
<i>Préambule</i>	487
<i>Mise à la retraite avant 65 ans</i>	487
<i>Indemnités de mise à la retraite</i>	488
<i>Départ à la retraite avant 60 ans à l'initiative du salarié</i>	488
<i>Préavis</i>	488
<i>Champ d'application</i>	488
<i>Entrée en vigueur</i>	488
Accord du 13 juillet 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie	489
<i>Préambule</i>	489

Orientations générales	489
Observatoire prospectif des métiers et des qualifications	489
Contrat de professionnalisation	490
Période de professionnalisation	490
Tutorat et rôle de l'encadrement	491
Dispositions financières relatives aux contrats et périodes de professionnalisation	491
Droit individuel à la formation	491
Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant au moins 10 salariés	492
Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant moins de 10 salariés	493
Autres dispositions financières	493
Dispositions relatives à la négociation de branche portant sur les objectifs et moyens de la formation professionnelle	493
Suivi du présent accord	493
Champ d'application et extension de l'accord	493
Force obligatoire du présent accord	493
Annexes	493
Forfaits horaires pour la prise en charge par l'OPCA TP des formations organisées dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation	493
Contrat de professionnalisation	494
Apprentissage	494
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	494
Textes Attachés	497
Avenant n° 2 du 11 janvier 2005 relatif aux forfaits horaires dans le cadre des contrats de professionnalisation	497
Extension. - Champ	497
Suivi	497
Force obligatoire du présent avenant	497
Avenant n° 3 du 11 janvier 2005 portant modification du champ d'application	497
Avenant n° 5 du 20 décembre 2005 à l'accord du 13 juillet 2004, relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA des actions organisées dans le cadre de la professionnalisation	498
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA bâtiment	498
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA-TP	498
Dispositions communes aux entreprises du bâtiment et des travaux publics	499
Date d'application	499
Champ d'application	499
Extension	499
Contrat de professionnalisation	499
Avenant n° 6 du 28 juin 2006 relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA Bâtiment	500
Bilan de l'avenant n° 5 du 20 décembre 2005	500
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA Bâtiment	500
Contrats de professionnalisation Bâtiment des GEIQ	500
Rappels concernant les conditions de réussite	500
Date d'application	501
Champ d'application	501
Extension	501
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	501
Avenant n° 7 du 13 décembre 2006 relatif aux forfaits horaires	501
Date d'application	502
Champ d'application	502
Dépôt	502
Avenant n° 7 du 5 décembre 2008 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	502
Avenant n° 8 du 17 décembre 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	502
Avenant n° 10 du 7 octobre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	503
Avenant n° 10 du 22 décembre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle	503
Avenant n° 11 du 18 décembre 2012 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	504
Avenant n° 13 du 21 janvier 2015 à l'accord national du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	505
Avenant n° 14 du 21 décembre 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	506
Accord du 13 juillet 2004 relatif au maître d'apprentissage	506
I. - <i>Dispositions applicables au secteur du bâtiment</i>	507
Engagement de l'employeur et du maître d'apprentissage	507
Formation du maître d'apprentissage	507
Indemnité	507
Mise en oeuvre de l'accord	507
II. - <i>Dispositions applicables au secteur des travaux publics</i>	507
III. - <i>Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics</i>	508
Certification des compétences	508
Charte du maître d'apprentissage	508
Durée. - Révision	508
Extension. - Adhésion. - Champ d'application	508
Force obligatoire du présent accord	508
Charte du maître d'apprentissage	508
Mémento pour le maître d'apprentissage	508
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	509
Textes Attachés	511
Accord du 30 juin 2006 relatif au versement d'une indemnité pendant la durée du contrat d'apprentissage	511
Accord du 21 décembre 2006 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Limousin)	512
Accord professionnel du 20 avril 2007 relatif à l'indemnisation du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Pays de la Loire)	512

Accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Midi-Pyrénées)	512
Préambule	513
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	513
Accord du 11 avril 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Champagne-Ardenne)	514
Préambule	514
Accord du 12 décembre 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Lorraine)	514
Accord du 11 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bourgogne)	515
Accord paritaire du 17 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (PACA)	515
Accord du 30 avril 2008 relatif à la présence d'un maître d'apprentissage confirmé dans les entreprises accueillant des apprentis en brevet professionnel ou bac pro (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	516
Accord du 1er octobre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Rhône-Alpes)	516
Accord du 8 décembre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé pour 2009 (Nord - Pas-de-Calais)	517
Avenant n° 1 du 5 mars 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à l'indemnité spécifique aux maîtres d'apprentissage (Basse-Normandie)	517
Accord du 29 septembre 2009 relatif à l'indemnité spécifique au maître d'apprentissage (Centre)	517
Accord du 13 janvier 2011 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2011 (Pays de la Loire)	518
Avenant n° 2 du 12 décembre 2012 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2013 (Basse-Normandie)	518
Avenant n° 3 du 27 novembre 2014 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2015	518
Accord du 16 novembre 2017 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	519
Préambule	519
Accord du 29 mars 2018 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	519
Accord du 5 novembre 2019 portant sur la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés du bâtiment (Pays de la Loire)	520
Préambule	520
Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 à l'accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bretagne)	520
Textes Salaires	521
Accord du 22 novembre 2007 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage (Poitou-Charentes)	521
Accord du 15 janvier 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage	521
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	521
Accord du 21 juin 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	522
Accord du 8 juillet 2010 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage	522
Accord du 22 février 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	523
Accord du 2 avril 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	523
Accord du 22 octobre 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er janvier 2013	523
Accord du 4 février 2014 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	524
Accord du 22 janvier 2016 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	524
Accord du 28 novembre 2017 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Normandie)	524
Accord du 6 février 2018 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés au 1er mars 2018 (Occitanie)	525
Accord du 9 novembre 2020 relatif à l'indemnité du maître d'apprentissage confirmé (Pays de la Loire)	525
Préambule	525
Avenant du 13 juillet 2004 relatif aux 6 axes de progrès pour la formation initiale et l'apprentissage dans le BTP	526
1er axe de progrès	526
Qualité de l'accueil et de l'orientation des jeunes.	526
2e axe de progrès	526
Qualité de l'accueil et de la formation en entreprise	526
3e axe de progrès	527
' Qualité de l'accueil et de la formation en CFA '	527
4e axe de progrès	527
Qualité des examens.	527
5e axe de progrès	527
Qualité de l'accompagnement professionnel en cours d'apprentissage.	527
6e axe de progrès	528
Qualité de l'intégration professionnelle	528
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	528
Textes Attachés	531
Accord du 8 février 2005 relatif au statut de l'apprenti	531
Engagement de la profession	531
Rémunération. - Indemnités	531
Avantages dont bénéficient les apprentis du BTP	532
Santé au travail pour tous les apprentis du BTP	532
Carte d'apprenti	532
Passeport formation	532
Suivi du présent accord	532
Champ d'application et extension de l'accord	532
Force obligatoire du présent accord	532
Avenant n° 1 du 13 novembre 2008 relatif aux compétences des maîtres d'apprentissage	532
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	533
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	534
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	534
Accord du 13 juillet 2004 relatif à la participation des salariés aux CPNE et CPREF	538
Participation aux réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	538
Préparation des réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	538

<i>Nature des heures de préparation et de réunion</i>	538
<i>Modalités de prise en charge</i>	539
Remboursement des heures d'absence aux entreprises	539
Remboursement des frais de déplacement et de repas	539
<i>Formation des membres des CPNE et CREF conjointes du bâtiment et des travaux publics</i>	539
<i>Suivi de l'accord</i>	539
<i>Précédents accords</i>	539
<i>Extension. - Adhésion. - Champ</i>	539
<i>Annexe</i>	539
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	539
Accord collectif national du 12 juillet 2006 relatif au travail de nuit des ouvriers, des ETAM et des cadres des entreprises du bâtiment et des travaux publics	543
<i>Préambule</i>	544
<i>Champ d'application</i>	544
<i>Définition du travail de nuit</i>	544
<i>Organisation du travail de nuit</i>	544
<i>Durée du travail applicable</i>	544
<i>Contreparties liées au travail de nuit</i>	544
<i>Garanties particulières</i>	544
<i>Surveillance médicale spéciale</i>	544
<i>Affectation particulière</i>	544
<i>Maternité</i>	545
<i>Formation professionnelle</i>	545
<i>Egalité professionnelle</i>	545
<i>Entrée en vigueur</i>	545
<i>Dépôt</i>	545
Accord national du 6 septembre 2006 relatif à l'apprentissage et au comité central de concertation de l'apprentissage dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP)	545
<i>Politique contractuelle et conventionnelle pour l'apprentissage dans le BTP.</i>	545
<i>Missions fondamentales du CCCA-BTP</i>	545
<i>Dénomination et statut du CCCA-BTP</i>	546
<i>Conseil d'administration du CCCA-BTP</i>	546
<i>Contrôle du CCCA-BTP</i>	546
<i>Organisation territoriale des CFA gérés paritairement</i>	546
<i>Personnels des associations gestionnaires paritaires de CFA</i>	547
<i>Dispositions spécifiques</i>	547
<i>Force obligatoire du présent accord</i>	547
<i>Suivi de l'accord</i>	547
<i>Abrogation</i>	547
<i>Champ d'application, application et extension de l'accord</i>	547
<i>Liste des accords récents relatifs à l'apprentissage dans le BTP</i>	547
<i>Textes Attachés</i>	548
Avenant n° 1 du 4 décembre 2009 à l'accord du 6 septembre 2006 relatif à l'apprentissage et au CCCA-BTP	548
Accord du 5 mars 2013 relatif aux frais de santé	548
Titre Ier Champ d'application	549
Titre II Régime « Remboursement des frais de santé »	549
Titre III Obligation d'information	551
Titre IV Autres dispositions	551
Annexe	552
Accord du 30 juin 2015 relatif au statut du personnel des associations gestionnaires des CFA BTP	554
Préambule	554
Titre Ier Dispositions communes Cadres au forfait en jours. - Techniciens et employés	555
Titre II Cadres au forfait en jours	556
Titre III Techniciens et employés	557
III.1. Dispositions communes aux salariés relevant du titre III	557
III.2. Dispositions spécifiques aux formateurs. - Responsables de Craf et animateurs	558
Titre IV Classification et système de rémunération	560
Titre V Dispositions générales	564
Accord du 30 juin 2015 relatif aux astreintes de nuit dans les associations gestionnaires des CFA BTP	565
Titre Ier Dispositions communes	565
Titre II Dispositions générales	566
Accord du 30 juin 2015 relatif au temps partiel dans les associations gestionnaires des CFA BTP	567
Préambule	567
Titre Ier Dispositions communes	567
Titre II Dispositions spécifiques aux formateurs	568
Titre III Dispositions générales	568
Avenant du 28 septembre 2017 à l'accord du 30 juin 2015 relatif aux astreintes de nuit dans les associations gestionnaires des CFA BTP	569
Accord du 17 décembre 2018 relatif à la gestion des parcours professionnels dans les associations régionales	570
Préambule	570
Chapitre Ier Observatoire des métiers et des compétences des associations régionales	571
Chapitre II Outils de la GPEC et leur mise en oeuvre	572
Chapitre III Dispositifs de développement des compétences	572
Chapitre IV Mobilité	574
Chapitre V Le rôle des acteurs	574

Chapitre VI La gestion du parcours professionnel des représentants du personnel et des représentants syndicaux	575
Chapitre VII Les modalités relatives à la mise en oeuvre et au suivi de l'accord	575
Annexe	576
Textes Salaires	576
Accord du 20 juin 2017 relatif à la valeur du point en juillet 2017 et janvier 2018	576
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	577
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	578
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	578
Accord du 10 septembre 2009 relatif à la diversité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	578
Préambule	579
TITRE Ier MESURES D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DE LA MIXITÉ EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE RECRUTEMENT	579
TITRE II RÉMUNÉRATION	580
TITRE III ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE	580
TITRE IV DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	581
TITRE V DIVERSITÉ	581
TITRE VI SUIVI DE L'ACCORD	581
TITRE VII AUTRES DISPOSITIONS	581
Annexe I Cahier des charges de l'outil statistique	581
Annexe II Synthèse des principales dispositions applicables en matière d'hygiène sur les chantiers	582
Accord du 20 décembre 2011 relatif à la prévention de la pénibilité et à l'amélioration des conditions de travail	582
Préambule	582
Titre Ier Diagnostic préalable	583
Titre II Réduction des poly-expositions	584
Titre III Adaptation et aménagement du poste de travail	585
Titre IV Amélioration des conditions de travail, aménagement d'horaires	585
Titre V Développement des compétences et des qualifications	585
Titre VI Maintien dans l'emploi	586
Titre VII Compte épargne-temps aménagement et fin de carrière	586
Titre VIII Suivi de l'accord	586
Titre IX Autres dispositions	586
Annexe	587
Accord du 27 juin 2012 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité prévue à l'article 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999	602
Préambule	603
Textes Attachés	603
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	603
Préambule	603
Accord du 30 juin 2016 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité (Amiante)	604
.....	604
Accord du 5 mars 2013 relatif aux frais de santé	604
Titre Ier Champ d'application	605
Titre II Régime « Remboursement des frais de santé »	605
Titre III Obligation d'information	607
Titre IV Autres dispositions	608
Annexe	608
Accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	610
Préambule	611
Titre Ier Dispositions relatives à la formation professionnelle	611
1. Dispositions relatives au bâtiment	611
2. Dispositions relatives aux travaux publics	612
3. Dispositions communes au bâtiment et aux travaux publics	612
Titre II Renforcer le pilotage national et régional de la formation professionnelle	613
Titre III Adapter l'organisation et la développement du CCCA-DTP à l'évolution de l'apprentissage dans le BTP	613
Titre IV Dispositions diverses	614
Textes Attachés	614
Accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	614
Préambule	615
Annexes	617
Adhésion par lettre du 8 septembre 2016 de la CAPEB à l'accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	618
Avenant n° 1 du 23 mai 2017 à l'accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	619
Annexe	619
Accord du 19 septembre 2013 relatif au contrat de génération	624
Préambule	624
Titre Ier Diagnostic préalable	624
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	624
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	624
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	625
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	627
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mixité des emplois	628
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	628
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel	628
Titre IX Cadre juridique	628
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	629

Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	629
<i>Préambule</i>	629
Accord du 10 février 2015 relatif au financement de la formation continue	630
<i>Préambule</i>	630
<i>Annexe I</i>	631
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif aux plans d'épargne interentreprises	631
<i>Préambule</i>	631
<i>Champ d'application</i>	632
<i>Modalités d'adhésion</i>	632
<i>Mise en oeuvre</i>	632
<i>Gestion financière</i>	632
<i>Droits d'entrée</i>	633
<i>Réinvestissement des revenus</i>	633
<i>Changement de FCPE</i>	633
<i>Structures de pilotage, de gestion et de contrôle</i>	633
<i>Information des bénéficiaires</i>	634
<i>Dispositions diverses</i>	635
<i>Annexes</i>	635
<i>Textes Attachés</i>	639
Accord-cadre du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises (TP)	639
<i>Préambule</i>	639
<i>Champ d'application</i>	640
<i>Modalités d'adhésion</i>	640
<i>Mise en oeuvre</i>	640
<i>Gestion financière</i>	640
<i>Droits d'entrée</i>	641
<i>Réinvestissement des revenus</i>	641
<i>Changement de FCPE</i>	641
<i>Structures de pilotage, de gestion et de contrôle</i>	641
<i>Information des bénéficiaires</i>	642
<i>Dispositions diverses</i>	643
<i>Annexes</i>	644
Accord-cadre du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises (BTP)	647
<i>Préambule</i>	647
<i>Champ d'application</i>	647
<i>Modalités d'adhésion</i>	647
<i>Mise en oeuvre</i>	647
<i>Gestion financière</i>	648
<i>Droits d'entrée</i>	648
<i>Réinvestissement des revenus</i>	648
<i>Changement de FCPE</i>	648
<i>Structures de pilotage, de gestion et de contrôle</i>	649
<i>Information des bénéficiaires</i>	650
<i>Dispositions diverses</i>	650
<i>Annexes</i>	651
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs aux plans d'épargne interentreprises	655
<i>Préambule</i>	655
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif au règlement du plan d'épargne salariale à 5 ans	657
<i>Préambule</i>	657
<i>I. - Dispositions spécifiques au PEI-BTP</i>	657
<i>Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI-BTP)</i>	657
<i>Régime social et fiscal</i>	659
<i>Règles d'indisponibilité</i>	659
<i>II. - Accord de participation volontaire</i>	659
<i>III. - Dispositions diverses</i>	661
<i>Textes Attachés</i>	661
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)(TP)	661
<i>Préambule</i>	661
<i>I. - Dispositions spécifiques au PEI-BTP</i>	661
<i>Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI-BTP)</i>	661
<i>Régime social et fiscal</i>	663
<i>Règles d'indisponibilité</i>	663
<i>II. - Accord de participation volontaire</i>	664
<i>III. - Dispositions diverses</i>	665
Accord du 25 janvier 2018 portant règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)(BTP)	666
<i>Préambule</i>	666
<i>I. - Dispositions spécifiques au PEI BTP</i>	666
<i>Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI BTP)</i>	666
<i>Régime social et fiscal</i>	668
<i>Règles d'indisponibilité</i>	668
<i>II. - Accord de participation volontaire</i>	668
<i>III. - Dispositions diverses</i>	670
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs au règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)	671
<i>Préambule</i>	671

Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif au plan d'épargne salariale (PERCO-BTP)	671
<i>Préambule</i>	672
I. - Dispositions spécifiques au PERCO-BTP	672
Alimentation du PERCO-BTP	672
Régime social et fiscal	674
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ à la retraite et exigibilité des droits	674
II. - Dispositions diverses	674
Textes Attachés	674
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-BTP)(TP)	674
Préambule	675
I. - Dispositions spécifiques au PERCO-BTP	675
Régime social et fiscal	676
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ en retraite et exigibilité des droits	677
II. - Dispositions diverses	677
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-BTP)(BTP)	678
Préambule	678
I. - Dispositions spécifiques au PERCO BTP	678
Alimentation du PERCO BTP	678
Régime social et fiscal	679
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ en retraite et exigibilité des droits	680
II. - Dispositions diverses	680
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs au règlement du PERCO interentreprises (PERCO-BTP)	681
Préambule	681
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 2 décembre 2013 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	682
<i>Préambule</i>	682
<i>Titre Ier Régime professionnel de participation</i>	682
<i>Titre II Accord professionnel de participation</i>	683
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	683
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	684
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	685
Chapitre IV Information des salariés	685
<i>Titre III Dispositions finales</i>	686
<i>Annexe I</i>	687
<i>Textes Attachés</i>	690
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (TP)	690
Préambule	690
Titre Ier Régime professionnel de participation	690
Titre II Accord professionnel de participation	691
Chapitre I Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	691
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	692
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	694
Chapitre IV Information des salariés	694
Titre III Dispositions finales	695
Annexe	695
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (BTP)	697
Préambule	697
Titre Ier Régime professionnel de participation	697
Titre II Accord professionnel de participation	698
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	698
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	699
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	700
Chapitre IV Information des salariés	701
Titre III Dispositions finales	702
Annexe	702
Accord du 13 février 2023 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises des travaux publics à compter du 1er février 2023	705
Préambule	705
Annexes	707
Annexe I	707
Annexe II Accord « clé en main » de participation des travaux publics	708
Accord du 14 janvier 2016 relatif au dialogue économique et à l'emploi	713
<i>Préambule</i>	713
<i>Titre Ier Situation économique</i>	713
<i>Titre II Situation de l'emploi et situation salariale</i>	714
<i>Titre III Perspectives économiques et effets sur l'emploi</i>	715
<i>Titre IV Outils visant à préserver l'emploi et à permettre l'embauche</i>	716
<i>Titre V Comité du dialogue économique et de l'emploi</i>	717
<i>Titre VI Cadre juridique</i>	718
<i>Annexe</i>	718
Accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	718
<i>Chapitre Ier : Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics</i>	719
<i>Chapitre II : Les commissions paritaires de l'emploi et de la formation</i>	719
<i>Chapitre III : Mise en oeuvre</i>	721
<i>Annexes</i>	721

Règlement intérieur national des commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) conjointes du bâtiment et des travaux publics et des commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation conjointes du bâtiment et des travaux publics (CPREF)	721
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	722
Textes Attachés	725
Avenant n° 9 du 19 juillet 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la mise en oeuvre de la formation professionnelle	725
Avenant n° 1 du 29 juin 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	726
Annexe	727
Chapitre Ier Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics	728
Chapitre II Commissions paritaires de l'emploi et de la formation	728
Chapitre III Mise en oeuvre	730
Textes Salaires	731
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	731
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	731
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF	731
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	732
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	732
Accord du 29 juin 2016 relatif à la stratégie des branches du bâtiment et des travaux publics dans le champ emploi-formation	732
Préambule	732
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
<i>Accord indemnités de petits déplacements (29 novembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n° 16 indemnités petits déplacements (12 décembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n° 14 primes d'outillage au 01/07/2013 (12 décembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n°15 relatif à la prime d'outillage (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)</i>	NV-2
<i>Avenant n°17 indemnités de petits déplacements (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)</i>	NV-2
<i>Avenant n° 18 règlement des régimes de frais médicaux (14 mai 2014)</i>	NV-3
<i>Avenant n° 19 règlement régimes frais médicaux retraités (14 mai 2014)</i>	NV-3
<i>Avenant n° 18 indemnités de petits déplacements (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)</i>	NV-4
<i>Avenant n° 16 relatif à la prime d'outillage (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)</i>	NV-4
<i>Avenant n° 22 à l'accord du 01/10/2001 prévoyance (22 décembre 2015)</i>	NV-4
<i>Accord du 4 novembre 2016</i>	NV-42
<i>Accord du 4 novembre 2016</i>	NV-42
<i>Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)</i>	NV-42
<i>Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)</i>	NV-43
<i>Accord du 2 février 2017 (Rhône-Alpes)</i>	NV-44
<i>Accord du 13 février 2017 (Lorraine)</i>	NV-44
<i>Avenant n° 10 indemnités de petits déplacements (12 mai 2017)</i>	NV-45
<i>Accord collectif relatif à la couverture complémentaire de frais de santé dans le bâtiment (départements de corrèze, de creuse et de haute-vienne) (22 mai 2017)</i>	NV-45
<i>Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)</i>	NV-48
<i>Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)</i>	NV-48
<i>Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)</i>	NV-49
<i>Lettre de dénonciation de la CC et de ses avenants par FFB Indre (12 février 2018)</i>	NV-49
<i>Avenant n°2 ipd 2019 (petits déplacements) (3 décembre 2018) (Isère)</i>	NV-50
<i>Arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019</i>	NV-50
<i>Avenant themes et calendrier des négociations 2020-2021 (30 juin 2020)</i>	NV-53
<i>Avenant n°33 BTP-prévoyance (9 juin 2021)</i>	NV-54
<i>Accord du 7 octobre 2022 (Occitanie)</i>	NV-55
<i>Accord du 7 octobre 2022 (Pays de la Loire)</i>	NV-55
<i>Accord du 7 octobre 2022 (Pays de la Loire) (IPD)</i>	NV-56
<i>Accord du 19 octobre 2022 (Centre-Val de Loire)</i>	NV-57
<i>Accord salaires janvier 2024 (22 novembre 2023) (Hauts de France)</i>	NV-57
<i>Accord IPD janvier 2024 (-10 et +10) (22 novembre 2023) (Hauts de France)</i>	NV-58
<i>Accord IPD janvier 2024 (11 décembre 2023) (Isère)</i>	NV-59
<i>Avenant n°37 BTP-prévoyance (13 décembre 2023)</i>	NV-59
<i>Accord IPD 2024 (+10 et -10) (18 décembre 2023) (Loire)</i>	NV-93
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

The image consists of a large number of the word "APERÇU" repeated in a light gray, semi-transparent font. The words are arranged in a grid-like pattern, with about 20 rows and 30 columns. Each word is oriented vertically, though the overall pattern is horizontal. The spacing between the words is consistent, creating a rhythmic and repetitive visual effect.

Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.

Signataires	
Organisations patronales	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment ; Fédération nationale du bâtiment ; Fédération nationale de l'équipement électrique ; Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment).
Organisations de salariés	Fédération générale Force Ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes C.G.T. -F.O. ; Fédération nationale des salariés de la construction et du bois C.F.D.T..
Organisations adhérentes	FEDELEC, par lettre en date du 22 avril 1994. UNSA industrie et construction, par lettre du 12 septembre 2017 (BO n°2017-40)

Titre Ier : Structures de la convention collective nationale

Champ d'application

Article 1-1

En vigueur étendu

Modifié par Avenant n° 1 du 17-3-1992 en vigueur le 1-1-1993 étendu par arrêté du 15-12-1992
JORF 26-12-1992

1.11. La présente convention collective règle en France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM, les rapports de travail entre :

- d'une part, les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées à l'alinéa 1.12 ci-dessous, visés par le décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 ;
- d'autre part, les ouvriers qu'ils emploient à une activité bâtiment sur le territoire de la France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM.

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et d'ouvriers adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhéreront, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain, à l'exclusion des DOM-TOM.

La présente convention s'applique aux entreprises artisanales du bâtiment relevant des professions agricoles, sous réserve des dispositions particulières figurant au titre XIII (Dispositions particulières aux entreprises artisanales du bâtiment relevant des professions agricoles).

1.12. Le critère d'application de la présente convention est l'activité réelle exercée par l'entreprise, le code APE attribué par l'INSEE ne constituant à cet égard qu'une simple présomption.

Activités visées

21.06 Construction métallique

Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (+).

24.03 Fabrication et installation de matériel aéraulique, thermique et frigorifique

Sont visées :

- les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (+).

55.10 Travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins.

Ne sont pas visées : les entreprises paysagistes affiliées au régime agricole de protection sociale.

55.12 Travaux d'infrastructure générale

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.

55.20 Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales

Sont visées dans cette rubrique :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que :
 - les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ;
 - les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ;
 - les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.

55.30 Construction d'ossatures autres que métalliques

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ;
- les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).

55.31 Installations industrielles, montage-levage

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage ainsi que :
 - les entreprises de construction et d'entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ;
 - les entreprises de construction de cheminées d'usine.

55.40 Installation électrique

A l'exception des entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique, sont visées :

- les entreprises spécialisées dans l'équipement électrique des usines et autres établissements industriels (à l'exception de celles qui, à la date de la publication de l'arrêté portant extension de la présente convention collective, appliquaient une autre convention collective que celle du bâtiment) ;
- pour partie, les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;
- les entreprises de plomberie, chauffage et électricité ;
- les entreprises d'installations d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments ;
- les entreprises de pose d'enseignes lumineuses.

55.50 Construction industrialisée

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment réalisant des constructions industrialisées ; les entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques (+).

55.60 Maçonnerie et travaux courants de béton armé

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant de la maçonnerie et des travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition.

55.70 Génie climatique

Sont visées :

- les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;
- les entreprises d'installations de chauffage et d'électricité ;
- les entreprises de fumisterie de bâtiment, ramonage, installations de chauffage et de production d'eau chaude ;
- les entreprises d'installations de chauffage central, de ventilation, de climatisation ou d'isolation thermique, phonique et antivibratile.

55.71 Menuiserie - Serrurerie

A l'exclusion des entreprises de fermetures métalliques dont l'activité se limite à la fabrication, sont notamment visées :

- les entreprises de charpente en bois ;
- les entreprises d'installation de cuisine ;
- les entreprises d'aménagement de placards ;
- les entreprises de fabrication et pose de parquets (à l'exception des parquets mosaïques) ;
- les entreprises de menuiserie du bâtiment (menuiserie bois, métallique

Liste thématique

Thème	Titre	Article	Page
Accident du travail	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)	Article 6-11	8
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)	Article 6-11	8
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)	Article 6-13	9
	Modalités d'indemnisation (Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018))	Article VI-13	27
Arrêt de travail, Maladie	Déduction des heures non travaillées (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)	Article 4-2	6
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)		
	Indemnisation des arrêts de travail (Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018))		
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)		
	Modalités d'indemnisation (Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018))		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
Astreintes	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	(Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés))		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1972-07-06	Accord du 6 juillet 1972 relatif aux œuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	37
1973-06-13	Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	469
	Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	470
	Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	470
1982-02-25	Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	472
	Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	472
	Annexe II relative à la participation des entreprises du bâtiment aux organismes paritaires	43
	Annexe I de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	42
	Classification de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	43
	Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.	1
1990-10-08	Fonds d'assurance formation de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	
	Guide d'utilisation de la classification nationale du 8 octobre 1990 (1)	
	Poursuite des négociations CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 8 octobre 1990	
	Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment	
	Tableau des critères CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 8 octobre 1990	
1991-01-30	Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	
1992-01-02	Accord du 2 janvier 1992 relatif aux réunions paritaires régionales (Région Basse-Normandie)	
1992-04-07	Meurthe et Moselle Annexe 2 du 7 avril 1992	
	Vosges Annexe 2 du 7 avril 1992 relatif aux indemnités de petits déplacements	
1993-01-29	Région parisienne Avenant 142 du 29 janvier 1993	
1993-04-13	Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993 relatif aux salaires au 1er mai 1993	
	Meurthe et Moselle Accord 3 du 4 mai 1993	
1993-05-04	Meurthe et Moselle Accord 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord 3 du 4 mai 1993	
	Accord du 25 janvier 1994 relatif à la protection des salariés d'entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés, appels aux réunions paritaires et aux réunions des organismes paritaires chargés de gérer des institutions bâtiment (1)	
1994-01-25	Annexe II - Accord du 25 janvier 1994 relatif à la protection des salariés d'entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés à participer aux réunions paritaires et aux réunions des organismes paritaires chargés de gérer des institutions bâtiment	
1994-04-26	Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	
1994-12-22	Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	
1995-03-27	Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	
1995-04-26	Seine et Marne Accord du 26 avril 1995	
	Avenant n° 1 du 4 mai 1995 à l'annexe I	
1995-05-04	Avenant n° 1 du 4 mai 1995 relatif à la négociation collective dans le bâtiment	
1995-11-11		
1997-04-11		
1997-04-21		
1997-04-30		
1997-07-11		
1998-09-01		
1998-09-21		
1998-10-11		
1998-11-11		
1998-12-01		
1998-12-11		
1999-03-03		
1999-06-02		
2000-02-11		
2000-05-11		
2000-07-01		
2000-09-11		
2000-10-11		
2000-11-21		
2000-12-01		
2001-02-01		

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE DES OUVRIERS EMPLOYÉS PAR LES
ENTREPRISES DU BÂTIMENT VISÉES PAR LE
DÉCRET DU 1ER MARS 1962 (C'EST-À-DIRE
OCCUPANT JUSQU'À 10 SALARIÉS) DU 7 MARS

IDCC 1596

Brochure 3193

SYNTHÈSE

26/03/2024



NetLEGIS - 26, rue de Londres 75009 PARIS / SAS au capital de 50.000€ / RCS Paris B 532 792 439 - www.legisocial.fr



Agrément
Legifrance
2022

Remarques**I. Signataires****a. Organisations patronales**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

b. Syndicats de salariés

- i. de la CCN du 8 octobre 1990
- ii. de la CCN du 7 mars 2018

II. Champ d'application**a. Champ d'application professionnel**

- i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990
- ii. Dispositions issues de l'accord du 30 avril 1997 non étendu
- iii. Dispositions issues de l'accord du 7 mars 2018 non étendu

b. Champ d'application territorial

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

III. Contrat de travail - Essai**a. Epreuve préalable****b. Contrat de travail****c. Période d'essai**

- i. Durée de la période d'essai
- ii. Préavis de rupture pendant l'essai

d. Ancienneté

- i. Définition générale
- ii. Définition spécifique dans le cadre du titre VI
- iii. Définition spécifique dans le cadre du titre XI

IV. Classification**a. Classification étendue de la CCN du 8 octobre 1990**

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

b. Classification non étendue de la CCN du 7 mars 2018

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

V. Salaires et indemnités**a. Salaires de base**

- i. Salaires minimaux
- ii. Salaires des jeunes ouvriers de moins de 18 ans
- iii. Heures non travaillées
- iv. Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc.
- v. Rémunération du travail de nuit, du dimanche ou d'un jour férié
- vi. Rémunérations des heures supplémentaires
- vii. Rémunérations des heures utilisées pour la visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds

b. Indemnités et primes

- i. Indemnités de petits déplacements
- ii. Prime de pénibilité
- iii. Prime de vacances
- iv. Prime d'outillage et de travaux occasionnels
- v. Prime horaire pour travaux occasionnels

c. Chèques-vacances

- i. Entreprises et bénéficiaires concernés
- ii. Modalités d'acquisition des chèques-vacances
- iii. Modalité de gestion des chèques-vacances
- iv. Les options

VI. Temps de travail, repos et congés**a. Temps de travail**

- i. Durée du travail
- ii. Modalités de mise en oeuvre de la RTT
- iii. Travail organisé en équipes successives ou en équipes chevauchantes, en équipes de suppléance de fin de semaine
- iv. Heures supplémentaires
- v. Heures supplémentaires exceptionnelles
- vi. Heures perdues pour intempéries
- vii. Travaux pénibles devient travaux particuliers
- viii. Travail de nuit

b. Repos et jours fériés

- i. Repos hebdomadaire
- ii. Travail du dimanche
- iii. Jours fériés

c. Congés

- i. Congés payés
- ii. Autres congés
- iii. Compte épargne-temps (CET)
- iv. Chèques-vacances

d. Dispositions particulières pour la région Nord- Pas de Calais

VII. Déplacements professionnels
a. Petits déplacements	i. Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements
	ii. Détermination des indemnités de petits déplacements
b. Grands déplacements	i. Indemnité journalière de grand déplacement
	ii. Indemnisation des frais et temps de voyage
	iii. Voyages de détente
	iv. Décès d'un ouvrier en grand déplacement
VIII. Formation professionnelle
a. Opérateur de Compétences (OPCO)
b. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)
c. Les contrats de professionnalisation	i. Durée du contrat de professionnalisation
	ii. Rémunération
	iii. Fonction tutorale
d. Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
	i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
	ii. Durée de la Pro-A
	iii. Le tutorat
e. L'apprentissage
	i. Rémunération des apprentis - indemnités
	ii. Titre de maîtrise d'apprentissage confirmé
IX. Maladie, accident du travail, maternité
a. Arrêt de travail pour maladie ou accident	i. Garantie d'emploi
	ii. Indemnisation des arrêts de travail
	iii. Ancienneté
b. Maternité - adoption	i. Réduction d'horaire
	ii. Indemnisation du congé de maternité
	iii. Garantie de l'évolution de la rémunération des salariés en congés de maternité ou d'adoption
X. Retraite complémentaire, prévoyance, frais de santé et œuvres sociales
a. Retraite complémentaire	i. Institution de retraite complémentaire
	ii. Cotisations
b. Régime national prévoyance des ouvriers du BTP (accord du 31 juillet 1968 étendu et modifié)
	i. Institution de prévoyance
	ii. Bénéficiaires
	iii. Régime national de prévoyance des ouvriers (RNPO)
	iv. Régime de prévoyance collectif supplémentaire des ouvriers (RNPO)
	v. Régime «garantie décès-invalidité accidentels»
	vi. Régime de frais médicaux
	vii. Cotisations
	viii. Régime «préretraite pour salariés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante ou ayant eu une activité en contact avec elle »
c. Salariés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante ou ayant eu une activité les mettant en contact avec elle
d. Régime complémentaire de remboursement des frais de santé	i. Organisme assureur
	ii. Bénéficiaires
	iii. Garanties
	iv. Cotisations
	v. Maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail
	vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
	vii. Maintien des garanties en cas d'incapacité ou d'invalidité
	viii. Maintien des garanties au profit des ayants droit en cas de décès du salarié
e. Régime de couverture santé régionale	i. Régime santé pour les départements de Corrèze, Creuse et de Haute-Vienne
f. Œuvres sociales, régime régional	i. Œuvres sociales pour la région Provence-Côte d'Azur
	ii. Œuvres sociales pour la région Ile-de-France (hors Seine et Marne)
XI. Rupture du contrat
a. Préavis de démission et de licenciement	i. Durée du préavis
	ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi
b. Indemnité de licenciement	i. de la CCN du 8 octobre 1990
	ii. de la CCN du 7 mars 2018
c. Licenciement pour fin de chantier
d. Préretraite en cas de maladie professionnelle liée à l'amiante (dispositions non étendues)
	i. Dispositif
	ii. Versement anticipé de l'Indemnité de fin de carrière des ouvriers
	iii. Garantie en cas de décès dont la rente d'éducation
	iv. Frais médicaux
e. Retraite

i. Préavis de départ et mise à la retraite

ii. Indemnité de départ à la retraite

f. Indemnité de fin de carrière

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficience de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenir s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

Au 1^{er} juillet 2018 pour les entreprises adhérentes à la CAPEB, FFB, FFIE et la Fédération SCOP BTP et, pour les autres, au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension, la présente CCN signée le 7 mars 2018 abroge et se substitue, dans toutes leurs dispositions, à la CCN du 8 octobre 1990 concernant les Ouvriers employés par les entreprises du Bâtiment visées par le décret du 1^{er} mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés), ses annexes et avenants, ainsi qu'à l'ensemble des conventions collectives départementales et régionales.

A cette même date, pour les ouvriers seulement, la présente convention collective se substitue en totalité aux clauses de l'Accord national du 25 février 1982 sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le Bâtiment, et de l'ensemble de ses avenants, applicables dans le même champ et ayant le même objet.

Les partenaires sociaux précisent (article XI-3 de la CCN du 7 mars 2018) que sa mise en œuvre ne peut être la cause de restrictions d'avantages acquis individuellement ou par équipe acquis antérieurement au 7 mars 2018. Ses dispositions remplacent les clauses des contrats individuels ou collectifs existants lorsque les clauses de ces contrats sont moins avantageuses pour les ouvriers qui en bénéficient.

En conséquence de l'arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019 (affaire RG 18/06465), décision définitive puisque les parties ont renoncé à se pourvoir en cassation : suspension des accords signés les 14 février et 7 mars 2018 dont la nouvelle CCN datée du 7 mars 2018 mais aussi les avenants 2, 3 et 4 relatifs, respectivement, à la réduction du temps de travail des ouvriers et ETAM pour les entreprises de plus 10 salariés puis de moins de 10 salariés et de celui concernant les ETAM (avenant n° 4).

Ce faisant, dans l'attente d'un nouvel accord sur la CCN datée du 7 mars

2018, les anciennes CCN du 8 octobre 1990 retrouvent pleine et exclusive application.

I. Signataires

a. Organisations patronales

i. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la CAPEB,
- la FFB,
- la FFIE,
- la Fédération SCOP BTP.

ii. de la CCN du 8 octobre 1990

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

Fédération nationale du bâtiment

Fédération nationale de l'équipement électrique

Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment)

b. Syndicats de salariés

i. de la CCN du 8 octobre 1990

Fédération générale Force Ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes - C.G.T. -F.O.

Fédération nationale des salariés de la construction et du bois C.F.D.T.

F.E.D.E.L.E.C. (adhésion)

Adhésion de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) à la convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1^{er} mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés (no 1596) et à l'ensemble de ses avenants et accords collectifs étendus à ce jour. Lettre d'adhésion du 12 septembre 2017

ii. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la CFDT
- la FNSCBA-CGT,
- la FG-FO,
- l'UFIC-UNSA,

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990

La Convention collective s'applique aux activités visées ci-après :

Codes APE (INSEE 1973)		Activités visées
2106	Construction métallique	Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (*).
2403	Fabrication et installation de matériel aéraulique, thermique et frigorifique	Sont visées les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (*).
5510	Travaux d'aménagements des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins. Ne sont pas visées les entreprises paysagistes affiliées au régime agricole de protection sociale.
5512	Travaux d'infrastructure générale	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.
5520	Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que : - les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.
5530	Construction d'ossatures autres que métalliques	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; - les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).